



**INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
TELECOMMUNICATION DEVELOPMENT BUREAU**

Document: 15

**GLOBAL SYMPOSIUM FOR REGULATORS
Hong Kong, China, 7 -8 December 2002**

PRESENTATION

**RESULTATS DU 3ÈME FORUM SUR
LA REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS EN AFRIQUE**

**Marguerite OUEDRAOGO
Chef de Service Affaires Juridiques
ARTEL – Burkina Faso**

RESULTATS DU TROISIEME FORUM SUR LA REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS EN AFRIQUE

Le 3ème Forum sur la Réglementation des Télécommunications en Afrique s'est tenu à Ouagadougou, BURKINA FASO, du 19 au 21 novembre 2002.

Au cours de ce forum, les communications ont porté essentiellement sur les trois (3) thèmes suivants :

- l'Internet et la Voix sur IP ;
- les nouveaux services et le commerce électronique ;
- la coopération régionale et internationale.

1

Session 1 : L'Internet et la Voix sur IP

Au cours de cette session, des exposés ont été présentés sur :

- les activités de l'UIT relativement à l'Internet et les réseaux IP ;
- l'ICANN et le rôle du GAC ;
- l'Afrique et les défis de l'Internet ;
- la coordination de l'Internet en Afrique ;
- les aspects réglementaires des services et réseaux sous IP.

Le Directeur du BDT/UIT a, à l'occasion, redressé des définitions erronées développées lors des exposés sur le rôle de l'UIT et attiré l'attention des intervenants sur la nécessité de donner des informations exactes aux participants en matière de gestion de nom de domaine, l'objectif du forum étant d'apporter aux régulateurs le maximum d'informations exactes et utilisables pour mieux légiférer.

2

A l'issue des différentes contributions, les participants ont posé des questions afin de lever leurs inquiétudes quant à :

- la responsabilité de la mise en place et du développement des réseaux de base afin de rendre les nouveaux services accessibles à toute la population, compte tenu de la baisse des prix qui entraîne la baisse des revenus de l'opérateur fixe ;
- la réglementation de la voix sur IP afin de faire face au détournement de trafic ;
- l'utilisation communautaire du GSM fixe comme moyen pour satisfaire les besoins des zones rurales et sites isolés ; l'usage individuel de ce moyen dans ces localités se révélant difficile au regard du pouvoir d'achat des populations ;
- au statut juridique du nom des domaines ;
- comment palier la contradiction entre la croissance du cellulaire et de l'Internet et la stagnation du réseau fixe ?

3

En réponse à toutes ces inquiétudes, il a été reconnu que les noms de domaine nationaux appartiennent aux pays et que leur gestion doit être faite par chaque pays. Il a été relevé la nécessité que le serveur primaire soit installé dans les pays, car il fait partie intégrante des infrastructures nationales et doit être préservé pour les générations futures.

Quant à l'utilisation du GSM à mobilité réduite comme moyen individuel de communication dans les zones rurales ou isolées, il a été relevé qu'elle sera fonction de la capacité financière des populations.

Il a été relevé que d'énormes potentialités existent pour intégrer les nouvelles applications dans les réseaux actuels afin de tirer profit au maximum de la convergence des technologies.

Comme conclusion à cette session, les participants recommandent à l'UIT de convoquer une conférence à l'attention des pays africains afin de préparer la révision de l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC, notamment le volet relatif aux télécommunications.

4

- Les participants recommandent à cet effet :
 - aux opérateurs historiques la mise en œuvre de la téléphonie sur Internet ;
 - le rapatriement des noms de domaines nationaux pour être gérés en Afrique.

5

Session 2 : Le commerce électronique et les nouveaux services

L'objectif de cette session était de se pencher sur le commerce électronique et les structures y associées.

Ainsi, la session a débuté par une appréciation du rôle et des activités de l'UIT en matière de commerce électronique.

Elle a pris fin par un aperçu sur la législation et les méthodologies en cours de préparation par les structures multilatérales, notamment la CNUDCI.

6

Au cours de cette session, le forum a grandement apprécié la contribution de l'UIT en matière de commerce électronique et a renouvelé l'intérêt qu'ont les pays à avoir dans leurs régions et sous-régions respectives une législation harmonisée. A ce sujet, les travaux pour l'élaboration de l'avant projet de loi sur le commerce électronique du Burkina Faso ont été pris en exemple et recommandés aux autres pays.

Il a été reconnu que tout effort devrait tendre à éviter les disparités dans le traitement légal de l'information, quelque soit le support utilisé. Le principe directeur de toute législation devrait être l'équivalence fonctionnelle des documents de base et des messages électroniques. Un travail additionnel devrait être apporté afin de rendre la signature électronique plus sécurisée, tout en reconnaissant que la fraude ne peut pas être complètement éliminée.

7

Le forum a également reconnu l'utilité des modèles de législation de la CNUDCI et pris acte de son engagement à donner aux pays et institutions régionales un support législatif.

Il a alors été recommandé que bien qu'en Afrique le niveau de développement des applications du commerce électronique n'ait pas atteint un niveau de visibilité suffisant, il est impératif de créer une législation en droite ligne avec les tendances mondiales telles qu'elles s'expriment, notamment dans les textes de la CNUDCI.

Le forum a recommandé que l'UIT assiste les associations régionales et les pays africains dans l'harmonisation de leur modèle de législation sur le commerce électronique, et travaille en coordination avec d'autres institutions.

8

Session 3 : La Coopération internationale et régionale.

A l'issue des exposés et discussions qui ont porté sur la sécurité des services sur Internet et l'aide de la Banque Mondiale aux organes de régulation, les actions suivantes ont été identifiées :

- harmoniser et rendre complémentaires les bases de données sous-régionales et régionales ;
- diffuser électroniquement des bases de données de manière à faciliter leur actualisation, leur transmission et leur exploitation ;
- identifier des thèmes de séminaires intéressant les pays membres du réseau des régulateurs africains de télécommunication (RRAT), tels l'interconnexion, le développement des TICs, les mécanismes de financement des projets.

9

- mettre en place un plan de communication au sein du RRAT afin d'intéresser les pays membres aux activités du réseau ;
- constituer un fichier d'experts par spécialité qui pourrait être utilisé en cas de besoin ;
- organiser, sous l'égide de la Banque Mondiale, de l'UIT et de l'OMC des séminaires sur les négociations relatives au commerce des services des télécommunications.

La session a en outre mis un accent particulier sur la gestion des noms des domaines et des adresses IP. Elle a reconnu qu'il est impératif pour l'UIT d'assumer désormais le leadership en matière de coopération internationale, de développement et d'harmonisation des politiques dans ce secteur.

10

En guise de conclusion à la troisième session, il a été recommandé :

- à l'ICANN de coopérer pleinement avec IUIT dans la mise en œuvre de la résolution N° 102 de la conférence des plénipotentiaires tenue à Marrakech en 2002 ;

- aux régulateurs africains de mettre en place une stratégie coordonnée pour la défense de leurs intérêts auprès de l'ICANN en coordination avec l'UIT, notamment pour l'attribution et la récupération des noms des domaines (ccTLD) avant fin 2003 et la création en Afrique d'au moins un serveur racine.

11

En marge du Forum, s'est tenue les 17 et 18 novembre 2002 la réunion des régulateurs de l'Afrique de l'Ouest.

Au terme de cette rencontre, les participants ont adopté les statuts de l'Association des Régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO/WATRA), dont le lancement officiel avait eu lieu en juin 2002. A cet effet, le forum a félicité les régulateurs de l'Afrique de l'Ouest pour cette initiative.

12

Le forum a enregistré avec satisfaction les actions de formation des cadres menées en 2002 et demande au bureau du réseau de persévérer dans ce sens.

Le forum a également enregistré avec satisfaction la création de la base de données du RRAT grâce à un financement Banque Mondiale et recommande à l'ANRT qui en assure le Secrétariat Permanent de promouvoir le site Web du réseau et de la base de données.

Le forum a accepté l'invitation du Ghana pour abriter le prochain forum sur la réglementation des télécommunications en Afrique, à une date à convenir avec l'UIT.

13